



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2020-2025 du
Cégep de Thetford**

Décembre 2024



Québec, le 10 février 2025

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

**Objet : *Plan stratégique 2020-2025* – Actualisation et prolongation
jusqu'en 2026**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 17 décembre 2024, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance de la version actualisée du *Plan stratégique 2020-2026* du Cégep de Thetford, adoptée par son conseil d'administration le 17 mai 2023.

En novembre 2020, dans son rapport d'évaluation de la version précédente, la Commission avait jugé partiellement conforme le *Plan stratégique 2020-2025* du Cégep. Elle avait en outre estimé que le plan comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

En ce qui concerne la version actualisée, la Commission constate que le Cégep a terminé la production du document expliquant son plan de réussite aux étudiants et l'a rendu disponible, prenant ainsi en compte la suggestion formulée dans le rapport de novembre 2020. Le Cégep a aussi tenu compte de la suggestion portant sur le mécanisme de mise en œuvre du plan et de celle portant sur le mécanisme de suivi des résultats. En effet, la version actualisée du plan prévoit ces mécanismes.

Par ailleurs, le Cégep a refait l'analyse de sa situation, incluant les environnements externes et internes, ce qui l'a mené à ajuster certains objectifs, appelés moyens par le Cégep, et certaines cibles. La Commission estime toutefois que des résultats attendus présentés dans le plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont encore libellés en termes de moyen à prendre pour

atteindre l'objectif et ne sont pas associés à des indicateurs permettant de rendre compte de la progression vers leur atteinte. La Commission réitère donc la suggestion formulée dans le précédent rapport, à savoir de préciser des résultats attendus mesurables pour chacun de ses objectifs et d'associer les indicateurs qui lui permettront d'apprécier la progression vers leur atteinte. Également, la Commission note que le Cégep n'a pas tenu compte de l'invitation impliquant de présenter, dans son plan, les constats sur la base desquels il dégage les principaux obstacles à la réussite et les objectifs qui en découlent.

Enfin, la nouvelle planification stratégique est prolongée jusqu'en 2026.

La Commission estime que le plan est désormais **conforme** à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et qu'il **comprend toujours les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M^{me} Marie-Chantal Roussin, directrice des études